

PLANS DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS D'INONDATION

SUR LES COMMUNES DU BASSIN VERSANT AVAL
DU GARDON

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION DE LA COMMUNE DE

ARGILLIERS

CARTOGRAPHIE DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Approuvé par arrêté préfectoral le :

16 septembre 2016

Légende:

- F - U = zone urbaine inondable par un aléa fort

F - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa fort

F - NU = zone non urbaine inondable par un aléa fort

M - U = zone urbaine inondable par un aléa modéré

M - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa modéré

M - NU = zone non urbaine inondable par un aléa modéré

R - U = zone urbaine inondable par un aléa résiduel

R - Ucu = zone de centre urbain inondable par un aléa résiduel

R - NU = zone non urbaine inondable par un aléa résiduel

Courbes isocotes

XXXX

Cote PHE extrême de la modélisation de la crue de référence

Echelle: 1/5 000e

0125250

mètres
-
-